

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

29 août 2019

Nombre de conseillers en exercice.....	14
Nombre de conseillers présents	10
Absents excusés.....	2
Absents excusés ayant donné pouvoir	2

Présents : FRUCHET Louis-Marie, CAILLAUD Luc, WERTH Laurent, MAUDET Nicolas, RAMPILLON Sonia, PINEAU Isabelle, THUBINEAU David, BEAUFRETON Nicole, MAUDET Claude, LOIZEAU Elodie.

Absents ou excusés : HERAULT Marielle, HURTEAU Laurent

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : BRUNELLIERE Béatrice (pouvoir à THUBINEAU David), BABARIT Cyrille (Pouvoir à WERTH Laurent)

Secrétaire : RAMPILLON Sonia

I APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11/07/2019

Le compte rendu du 11 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

II BAIL AVEC LA SOCIETE MD AU 1/09/2019

Le bail de courte durée signé avec la SARL MD arrive à son terme le 31/08/2019 et ne peut être reconduit.

Les dirigeants de la société ont accepté l'établissement d'un bail professionnel afin de continuer à louer une partie du bâtiment les Bleuets.

Le Conseil Municipal :

- Décide de louer 120 m² environ à la SARL MD dans le bâtiment communal « les Bleuets » (rue du Calvaire) à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée de 6 ans selon les modalités définies dans le bail.
- Fixe le montant du loyer à 450 euros HT payable mensuellement à terme échu.
- Autorise M. le Maire à signer le bail professionnel à intervenir avec les représentants de la SARL MD.

III BIBLIOTHEQUE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE DEPARTEMENT

Il est donné lecture du projet de convention d'objectifs à intervenir entre le Département de la Vendée, la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et la Commune.

Cette convention a pour but de préciser d'une part les engagements de :

- la Commune concernant local, le mobilier, les conditions d'ouverture et d'accueil du public, le personnel de gestion et partenariat ;
- la Communauté de Communes concernant les collections physiques et numériques, le matériel informatique et numérique, le personnel de gestion, les animations et actions culturelles ;
- le Département concernant le conseil, les collections et ressources en ligne, la formation et l'animation.

Et d'autre part les relations entre le Département, la Communauté de Communes et la Commune.

Le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité la convention d'objectifs tripartite
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec le Département de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Mortagne.

IV EMPLOI SAISONNIER MENAGE BATIMENTS COMMUNAUX

Il conviendrait de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Le Conseil Municipal :

- décide de créer un emploi saisonnier dans le cadre des adjoints techniques pour une durée de deux mois pour nettoyage complet des bâtiments communaux. Motifs du recours à un agent contractuel : aliéna 2 de l'article 3 de la Loi du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement et tout avenant correspondant.

V BAC A CHAINE CHAMBON

→ L'attributaire du marché est B.TOURISME (Marsilly 17137) pour un montant de 18 010 euros HT

Le bac sera livré en octobre.

→ Il est donné lecture du projet de convention d'occupation temporaire à intervenir entre le Département de la Vendée et la Commune dans le cadre de l'installation d'un bac à chaîne au lieudit « Chambon » pour pouvoir franchir la rivière « la Sèvre Nantaise ». Cette convention a pour but de préciser les modalités techniques et financières de l'occupation du domaine public notamment pour l'aménagement des berges pour assurer l'accostage de l'embarcation.

Le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Département pour l'installation d'un bac à chaîne au lieudit « Chambon »
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec le Département de la Vendée et tout autre document afférent à ce dossier.

VI TERRAIN MULTISPORTS

L'attributaire du marché est SPORTINGSOLS (ST FULGENT 85250)

- Lot 1 (réalisation de la plateforme) 11 903,00 euros HT
- Lot 2 (fourniture et pose d'un terrain multisports) 21 657,70 euros HT

Les travaux auront lieu en octobre.

VII POUR INFO DROIT DE PREEMPTION URBAIN DIA PARCELLE B 928

Renonciation au droit de préemption urbain sur le bien cadastré B 928.

VIII QUESTIONS DIVERSES

⇒ **Déroulé inauguration du vendredi 6 septembre 2019 :**

- 17H00 Accueil des personnalités devant la mairie
- 17H15 Départ pour le monument aux morts qui a été aménagé dans le cadre des travaux du centre bourg
- 17H20 Dépôt de gerbes et minute de silence. Marseillaise chantée par les enfants. Retour
- 17H30 Inauguration bâtiment ancien presbytère rénové (bibliothèque, salle intergénérationnelle et 2 logements à l'étage). Coupure du ruban inaugural et visite.
- 18H00 Allocutions
- 18H30 Verre de l'amitié